



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 100-19

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 100-19

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'une convention a été conclue entre la fédération nationale Force Ouvrière et la collectivité pour la mise à disposition d'un agent à temps complet du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

La fédération nationale Force Ouvrière sollicite la reconduction de cette mise à disposition pour une durée de trois ans.

Cette demande intervient dans le cadre de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle sera compensée financièrement par une dotation particulière versée par la direction générale des collectivités locales.

Vu l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-447 du 23 avril 1985 relatif à la mise à disposition auprès d'une organisation syndicale en application de l'article 100 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de service et de personnel,

Vu la décision n° 088-18 du Bureau du 14 juin 2018 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la fédération nationale Force Ouvrière du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019,

Vu la demande de la fédération nationale Force Ouvrière du 3 mai 2019,

Vu l'accord écrit de l'intéressée du 6 mai 2019,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 14 mai 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition à temps complet de madame Josiane Touraine, conseiller des activités physiques et sportives à la direction des grands équipements, entre Grand Chambéry et la fédération nationale Force Ouvrière, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir dont le projet est joint en annexe,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 100-19

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : Projet convention MAD FO 2019-2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22220H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22220H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019